

PARC EOLIEN de Haut-Vannier

Pièce n°3

Synthèse des mesures envisagées

Juillet 2026



opale

Document rédigé par Opale

Communes de
Fayl-Billot, Pierremont-sur-
Amance & Pressigny (52)

Le tableau suivant synthétise l’ensemble des mesures décrites précédemment et précise le coût associé à chacune d’entre elles.

Synthèse des mesures ERC et coût associé

Volets concernés				N° et nom de la mesure	Coût associé
Physique	Naturel	Humain	Paysage		
				E01 – Maintien de la configuration existante du parc	Intégré au coût du projet
				E02 – Absence d’intervention sur les milieux naturels sensibles périphériques	Intégré au coût du projet
				E03 – Maintien de la fonctionnalité des écoulements existants	Intégré au coût du projet
				E04 – Respect des distances réglementaires aux habitations et zones destinées à l’habitation	Intégré au coût du projet
				RE04 – Limitation des interventions aux besoins stricts de l’exploitation	Intégré au coût du projet
				RE05 – Utilisation des accès, plateformes et surfaces déjà aménagés	Intégré au coût du projet
				RE06 – Entretien et remise en état des accès ou surfaces dégradés	Intégré au coût du projet
				RE07 – Maintien de la fonctionnalité agricole	Intégré au coût du projet
				RE08 – Respect des conventions foncières et agricoles	Intégré au coût du projet
				RE09 – Prévention des pollutions accidentelles	Intégré au coût du projet
				RE10 – Absence de rejet direct dans le milieu naturel	Intégré au coût du projet
				RE11 – Respect des prescriptions associées aux périmètres de protection des captages AEP	Intégré au coût du projet
				RE03 – Gestion raisonnée de la végétation au pied des machines et sur les plateformes	Intégré au coût du projet
				RE12 – Respect d’un calendrier adapté pour les interventions d’entretien	Intégré au coût du projet
				RE00 – Obturation des aérations des nacelles afin d’éviter le gîtage	Intégré au coût du projet
				RE01 – Renforcement du plan de bridage des éoliennes selon l’activité chiroptérologique	Perte de productible
				RE02 – Dispositif anti-collision à destination du Milan royal et en faveur d’autres rapaces et grands voiliers	150 000 € pour l’installation, puis 35 000 € HT/an pour la maintenance
				RE13 – Respect des procédures d’exploitation, de maintenance et de sécurité prévues par l’exploitant	Intégré au coût du projet

				RE14 – Contrôle, entretien et surveillance des équipements techniques et dispositifs de sécurité	Intégré au coût du projet
				RE15 – Contrôle, protection et mise en sécurité des aérogénérateurs en cas de foudre ou de conditions météorologiques défavorables	Intégré au coût du projet
				RE16 – Détection du givre et gestion du risque de glace	Intégré au coût du projet
				RE17 – Prévention du risque incendie	Intégré au coût du projet
				RE18 - Renforcement du plan de bridage acoustique des éoliennes	Perte de productible
				R19 – Eloignement des éoliennes aux réseaux de transport d’électricité et de gaz	Intégré lors de la conception du projet
				R20 – Engagements sur la maintenance et la prise en charge d’éventuels dommages en cas de chute d’un aérogénérateur	Intégré au coût du projet
				AC01 – Renforcement du réseau de haies (mesure effective)	Intégré au coût du projet
				AC02 – Création d’un parc arboré (mesure effective)	Intégré au coût du projet
				AC03 – Création d’une mare (mesure effective)	Intégré au coût du projet
				S01 – Suivi spécifique de l’avifaune sensible en phase d’exploitation	9 500 € HT/an
				S02 – Suivi en continu des chiroptères en nacelle	10 000 €
				S03 – Suivi de mortalité avifaune et chiroptères	40 000 € par année de suivi
				S04 – Suivi acoustique	20 000€ par campagne de mesure + pertes de productible